

Conditions générales

Offre de taux d'intérêt promotionnel pour le Compte amplificateur d'épargne de BMO

Lorsque vous ouvrez un nouveau Compte amplificateur d'épargne de BMO (le « compte ») entre le **03/sept./2025** et le **01/oct./2025** (la « période de l'offre »), obtenez un taux d'intérêt promotionnel de 3,900 % (le « taux d'intérêt promotionnel ») sur les soldes jusqu'à concurrence de 1 000 000,00 \$ (le « solde admissible ») pour les 120 premiers jours suivant la date d'ouverture de votre premier compte (l'« offre liée au compte d'épargne »). Après les 120 premiers jours, le compte rapportera des intérêts au taux officiel de la banque (défini ci-dessous). Cette offre d'épargne est offert uniquement à certains clients qui ont reçu une invitation numérique exclusive à ouvrir leur premier compte en ligne au moyen des Services bancaires numériques de BMO. Il peut y avoir des différences entre les offres offertes pour les comptes ouverts dans une succursale de BMO et ceux ouverts par l'intermédiaire de Connexion virtuelle BMO.

En date du 03/sept./2025, le taux d'intérêt total est de 4,600 % et est une combinaison du taux d'intérêt officiel du compte accessible en ligne à bmo.com/taux et du taux d'intérêt promotionnel (0,700 % + 3,900 %). Le taux d'intérêt promotionnel et le taux d'intérêt officiel de la Banque peuvent changer en tout temps, sans préavis. Tout changement apporté au taux d'intérêt promotionnel ou au taux d'intérêt officiel de la Banque sera pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt total applicable à votre solde et sera versé dans votre compte pendant l'offre liée au compte d'épargne. Vous obtiendrez le taux d'intérêt officiel de la Banque sur les soldes qui dépassent le solde admissible. Tous les taux d'intérêt sont calculés sur une base annuelle.

Pour être admissible au taux d'intérêt promotionnel, vous devez :

- être résident canadien;
- ouvrir votre premier compte pendant la période de l'offre;
- ouvrir le compte à votre nom ou détenu conjointement et dont vous êtes le principal titulaire.

Calcul et versement de l'intérêt promotionnel

L'intérêt promotionnel est calculé sur le solde quotidien de fermeture du Compte et est versé mensuellement au plus tard le quinzième jour civil du mois suivant. Par exemple, les intérêts accumulés en mars seront versés dans le compte au plus tard le 15 avril. L'intérêt promotionnel sera indiqué séparément de l'intérêt officiel sur le relevé de compte. L'intérêt officiel est calculé sur le solde quotidien de fermeture du compte et versé mensuellement le dernier jour ouvrable du mois. Tous les taux d'intérêt sont calculés sur une base annuelle.

L'intérêt promotionnel calculé, mais impayé, sera perdu si le compte est fermé, s'il devient conjoint avec une ou plusieurs autres personnes et que vous n'êtes pas le titulaire principal ou si vous devenez un non-résident du Canada avant que l'intérêt promotionnel soit versé.

Généralités

Cette offre liée au compte d'épargne **n'est pas transférable et est offerte uniquement** au client à qui elle a été présentée. Les comptes doivent être ouverts en ligne au moyen des Services bancaires numériques de BMO. Chaque client ne peut bénéficier que d'une seule offre liée au compte d'épargne. Pour être admissibles à cette offre, les clients doivent avoir atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence au moment de l'ouverture du compte. Si le compte est un compte conjoint, tous les titulaires de compte doivent avoir atteint l'âge de la majorité pour être admissibles. Les clients qui ouvrent un compte conjoint n'auront droit qu'à une offre de taux d'intérêt promotionnel. Les clients de BMO Banque privée ne sont pas admissibles. BMO se réserve le droit, à son entière discrétion, de suspendre, de limiter ou de révoquer l'offre liée au compte d'épargne ou d'y rendre un titulaire de compte inadmissible si le titulaire a manipulé l'offre de taux d'intérêt promotionnel ou son déroulement, ou encore s'il a contrevenu à l'équité ou à l'intégrité de celle-ci. BMO peut modifier, prolonger ou retirer



Conditions générales (suite)

l'offre liée au compte d'épargne en tout temps, sans préavis. Les clients qui ont accepté l'offre recevront un préavis si cette dernière est retirée avant la fin de la période promotionnelle. Si le contenu d'autres communications, publicités ou déclarations de la Banque venait à différer de ce qui figure dans les présentes modalités, ces dernières auront préséance sur tous les autres documents.

Contactez-nous

BMO Banque de Montréal

Centre contact clientèle

Tél. : 1-877-225-5266

Visitez le site : bmo.com

